

CURRICULUM VITAE

Nicolas Ida

Agrégé des facultés de droit

Professeur à Aix-Marseille Université

Co-directeur du Master 2 Droit des Affaires Internationales

Membre du Centre de Droit Économique

ida.nicolas@univ-amu.fr



SPECIALITES

Droit bancaire et financier, droit des sociétés.

FONCTIONS

- 2026... **Professeur**, Aix-Marseille Université, Centre de Droit Économique.
- 2024-2026 **Professeur**, Université de Haute-Alsace, CERDACC.
- 2022-2024 **Maître de conférences**, Aix-Marseille Université, Centre de Droit Économique.

PARCOURS

- 2024 **Admission au concours national d'agrégation de droit privé et sciences criminelles** (Présidence Pr. R. CABRILLAC).
- 2020 **Qualification aux fonctions de Maître de conférences**, CNU section 01.
- 2019 **Doctorat en droit privé**, Université d'Aix-Marseille.
- **Thèse** : *La preuve devant l'Autorité des marchés financiers*, thèse préparée sous la direction du Pr. H. BARBIER, soutenue le 10 décembre 2019.
- **Prix** : Oscar Dalloz du droit des sociétés et de la bourse 2020 ; Premier prix de thèse de la Faculté de droit d'Aix-Marseille 2021 ; Prix de l'Association Droit et Commerce 2022.
- 2014 **Master 2 Droit économique**, Université d'Aix-Marseille, dir. Pr. J. MESTRE et H. BARBIER (mention très bien, major, prix de la ville d'Aix-en-Provence attribué au major des M2 de la faculté de droit d'Aix-Marseille, toutes spécialités confondues).

ENSEIGNEMENTS

– Université d'Aix-Marseille –

Enseignements actuels :

Master 1	Droit du financement (<i>M1 Droit des affaires, DJCE 1^{ère} année</i>) Droit des contrats d'affaires (<i>M1 Droit des affaires, EAD</i>)
Master 2	Droit financier approfondi (<i>M2 Droit des affaires approfondi</i>) Fondamentaux du droit financier (<i>M2 Ingénierie des sociétés</i>) Droit des marchés financiers (<i>M2 Délinquance financière</i>) Contentieux bancaire et financier (<i>M2 Contentieux économique</i>) Compliance bancaire et financière (<i>M2 Compliance</i>) Droit international des sociétés (<i>M2 Droit des affaires internationales</i>) Droit international des contrats (<i>M2 Droit des affaires internationales</i>)

Enseignements passés (2022/2024) :

Licence 1	Introduction au droit
Licence 3	Droit commun des sociétés
Master 1	Droit financier (<i>M1 Droit des affaires</i>) Droit bancaire (<i>M1 Droit bancaire et financier</i>)
IEJ	Droit des sociétés commerciales Droit bancaire

– Université Lyon III (2025) –

Master 2	Droit des contrats d'affaires (<i>M2 Droit des affaires approfondi</i>)
----------	--

– Université de Haute-Alsace (2024-2025) –

Licence 2	Droit de la responsabilité civile
Licence 3	Droit spécial des sociétés Droit des sûretés
Master 1	Droit des sociétés approfondi (<i>M1 Droit de l'entreprise</i>) Droit du commerce international (<i>M1 Droit de l'entreprise</i>)

Master 2 **Droit international des sociétés** (M2 Droit de l'entreprise)
 Droit du financement (M2 Droit de l'entreprise)

PRINCIPALES PUBLICATIONS

– Ouvrages –

- *La preuve devant l'Autorité des marchés financiers*, Dalloz, préf. H. BARBIER, avant-propos D. SCHMIDT, févr. 2022 (801 p.).
- *Droit du paiement et du financement*, Dalloz, coll. Précis, en collaboration avec les Pr. C. COUPET, M.-L. COQUELET, T. GRANIER et M. A. ALBARIAN, en préparation.

– Articles –

- « L'extension du statut de repenti aux abus de marché », *RCFB* n° 1/2026. 24.
- « La réforme du règlement Abus de marché par le *Listing Act* », *RPDA* févr. 2025, RDA100f2.
- « Que reste-t-il de l'exigence de loyauté dans les enquêtes de l'AMF ? », *BJB* mars 2024. 58
- « Contrat et devoir de vigilance des sociétés », *JCP E* 2023. 1214.

– Commentaires –

- « La résolution d'un pacte d'associés pour abus de droit », note ss. TAE Paris, ch. 1-1, 21 oct. 2025, n° 2023026630, *JCP G* 2026, act. 504.
- « La notion de contrôle de fait, entre ombre et lumière », note ss. Cass. com., 28 nov. 2025, n° 25-14.362, FS-B, Cass. com., 28 nov. 2025, n° 25-14.467, FS-B, *RPDA* n° 1/2026, n° RDA101e6.
- « Les limites du devoir de vigilance bancaire », note ss. Cass. com., 19 nov. 2025, n° 24-17.056, FS-B, n° 24-17.780, FS-B, n° 24-18.534, FS-B et n° 24-19.776, FS-B, *D.* 2026. 273.
- « La notification du droit de se taire devant la commission des sanctions de l'AMF », note ss. Cons. Const., 26 sept. 2025, déc. n° 2025-1164 QPC, *D.* 2025. 2064.
- « La Cour de cassation face à la fraude aux investissements atypiques », note ss. Cass. com., 1^{er} oct. 2025, n° 22-23.136, FS-B, *BJB* nov.-déc. 2025, n° BJB20219.

- « Confirmation de la compétence extraterritoriale de l'AMF en matière d'abus de marché », note ss. Cass. com., 12 mars 2025, n° 23-20.432, F-B, *Rev. sociétés* 2025. 482.
- « L'AMF et le droit de se taire », note ss. Cons. const., 21 mars 2025, n° 2025-1128 QPC, *D.* 2025. 1102.
- « Opération de paiement non autorisée : l'exonération du prestataire est-elle seulement possible ? », note ss. Cass. com., 20 nov. 2024, n° 23-15.099, F-B, *JCP G* 2025, act. 109.
- « Pour la notification du droit de ne pas s'auto-incriminer dans les enquêtes de l'AMF », note ss. Cass. com., 10 juill. 2024, n° 24-10.054, FS-B, *Rev. sociétés* 2024. 719.
- « Conservation généralisée des données de connexion : le droit des abus de marché ne fait pas exception ! », note ss. CJUE, gde ch., 20 sept. 2022, aff. C-339/20 et C-397/20, *JCP E* 2023. 1036.
- « La lutte contre les abus de marché face à la protection des données de connexion dans l'enquête pénale », note ss. Cass. crim., 12 juill. 2022, n° 21-83.710, 21-83.820, 21-84.096 et 20-86.652, avec M. Galland, *BJB* nov.-déc. 2022. 10.
- « Le sort des contrats conclus en violation du monopole bancaire », note ss. Cass. com., 15 juin 2022, n° 20-22.160, *RLDC* n° 207, oct. 2022, p. 19.
- « Manquement d'entrave aux enquêtes et contrôles de l'AMF : une déclaration d'inconstitutionnalité en demi-teinte », note ss. Cons. const., 28 janv. 2022, déc. n° 2021-965 QPC, *D.* 2022. 884.
- « Délit d'initié : la preuve par faisceau d'indices à l'épreuve de la présomption d'innocence », note ss. Cass. crim., 15 déc. 2021, n° 21-83.500, *JCP E* 2022. 1150.
- « Affaire *Novaxia* : confirmation de la sanction pour entrave de tiers aux contrôles de l'Autorité des marchés financiers », note ss. CA Paris, p. 5, ch. 7, 16 févr. 2021, n° 20/01342, *S^{te} Novaxia et a. c/ AMF*, *Rev. sociétés* 2021. 640.
- « Vers la fin du cumul des sanctions pour entrave aux enquêtes et contrôles de l'Autorité des marchés financiers ? », note ss. Cons. const., 26 mars 2021, n° 2021-892 QPC, *S^{tes} Akka Technologies et autres*, *RTDF* n° 1-2/2021. 120.
- « Abus de marché et droit de garder le silence », note ss. CJUE, gde ch., 2 févr. 2021, *DB c/ Consob*, aff. C-481/19, *JCP E* 22 avr. 2021. 1226.
- « La charge de la preuve en matière de *compliance* : réflexion à partir de la décision *Imerys* », note ss. AFA, Comm. sanct., déc. 7 févr. 2020, n° 19-02, *Rev. sociétés* 2020. 464.
- « Action en responsabilité pour insuffisance d'actif : retour sur l'application dans le temps de l'article L. 651-2 du Code de commerce », note ss. Cass. com., 5 févr. 2020, n° 18-15.070, *D.* 2020. 1005.

COLLOQUES

- « L'efficacité des sanctions de l'AMF à l'égard des pouvoirs privés économiques », *Les pouvoirs privés économiques au XXI^{ème} siècle*, dir. W. CHAIEHLOUDJ, Université Nice Sophia-Antipolis, 1^{er} décembre 2026.
- « Le renouveau du droit pénal financier », *Éthique de la bourse et des marchés financiers*, dir. D. MOURALIS, G. CHARBONNIER et A. ALBARIAN, Université d'Aix-Marseille, 18 juin 2026.
- « John Law », *Les figures de non-juristes : l'influence des non-juristes sur le Droit*, dir. R. CABRILLAC et T. DUCHESNE, Université Jean Moulin Lyon 3, 5 juin 2026.
- « La contractualisation de la preuve dans le contentieux contractuel impliquant la *compliance* », *Le contentieux contractuel de la compliance : aspects procéduraux et juridictionnels*, dir. M.-A. FRISON-ROCHE et T. GOUJON-BETHAN, Université Jean Moulin Lyon 3, 29 mai 2026.
- « Le champ d'application de la réforme », *L'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025 portant réforme des nullités en droit des sociétés*, dir. B. BRIGNON et J.-N. STOFFEL, Université d'Aix-Marseille, 17 octobre 2025.
- « L'extraterritorialité du devoir de vigilance des sociétés », *in Risques et territoires*, Colloque des 30 ans du CERDACC, dir. B. ROLLAND, Université de Haute-Alsace, 24 avril 2025.
- « Les régulateurs bancaire et financier face aux contrats de *compliance* dans leur office juridictionnel », *Le juge face aux clauses et aux contrats de compliance*, dir. W. CHAIEHLOUDJ et M.-A. FRISON-ROCHE, Université de Perpignan Via Domitia, 7 avril 2023.
- « Le déploiement de la vigilance dans les relations contractuelles », *La société vigilante*, dir. I. GROSSI, Université d'Aix-Marseille, 24 mars 2023.

CONFERENCES

- « Que reste-t-il de l'exigence de loyauté de la preuve ? », Université Savoie-Mont Blanc, 3 oct. 2025.
- « Présentation du concours d'agrégation – Témoignages et méthodes », dir. T. DUCHESNE, Université Jean Moulin-Lyon III, 4 déc. 2024.
- « La preuve devant l'Autorité des marchés financiers », conférence de l'Association « Droit & Commerce », Tribunal de commerce de Paris, 22 janvier 2024 (publiée *in* RJC n° 1/2025).

RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES

Revue Pratique de Droit des Affaires, Lextenso éditions (depuis janv. 2025) :

- Membre du comité éditorial ;
- Co-directeur de la chronique mensuelle « *Crédit, financement et paiement* » (avec le Pr. T. DUCHESNE).

Revue du Contentieux Financier et Boursier, Éole éditions (depuis janv. 2026) :

- Membre du comité éditorial ;
- Co-directeur de la chronique trimestrielle « *Délits et manquements financiers* » (avec M^e M. GALLAND).